

Article 1 : généralités

L'Échiquier du Pays de Liffré organise trois tournois ouverts aux licenciés de l'Échiquier du Pays Liffré. Les 3 tournois se déroulent à l'Espace intergénération, 7 rue des Écoles, 35340 Liffré.

Le tournoi *Les Sangliers* est ouvert à tous les licenciés A.

Les deux tournois *Les Marcassins d'hiver* et *Les Marcassins de printemps* sont réservés aux licenciés A ou B dont le Elo lent est inférieur ou égal à 1200 sauf dérogation.

Article 2 : règles et appariements

Les règles du jeu sont celles en vigueur à la FIDE.

Pour ces trois tournois, les appariements se font au Système Suisse intégral.

Les appariements se font sur place juste avant le lancement de la ronde avec les joueurs présents en tenant compte de leur Elo lors de leur inscription dans le tournoi (pas de mise à jour des Elos durant toute la durée des tournois).

Une fois les appariements affichés, les retardataires ne pourront plus être appariés.

La notation est obligatoire pour le tournoi *Sangliers* et fortement conseillée pour les tournois *Marcassins*.

Article 3 : cadences

- *Les Sangliers* : 6 rondes de 50 min + 10 s/coup
- *Les Marcassins d'hiver* : 6 rondes de 25 min + 5 s/coup (2 rondes par demi- journée)
- *Les Marcassins de printemps* : 6 rondes de 25 min + 5 s/coup (2 rondes par demi- journée)

Article 4 : calendrier

Le calendrier officiel est visible sur le site du club : <http://liffre.echecs35.fr/node/1068>

Article 5 : inscription

L'inscription est gratuite.

La participation à toutes les rondes n'est pas obligatoire. On peut s'inscrire en cours de tournoi.

Il n'est pas possible de changer de tournoi en cours de saison.

Article 6 : résultats

Les résultats seront affichés sur le site web de l'Échiquier du Pays de Liffré.

Article 7 : départages

Les départages adoptés sont : le buchholz, le cumulatif et la performance. L'ordre de la grille américaine établi par le logiciel papi 3.2 fait foi.

Article 8 : arbitrage

Arbitre principal : Dominique RUHLMANN AF3 n° FFE D51503

Article 9 : sanctions

L'arbitre peut sanctionner un joueur qui ne se comporte pas bien par un avertissement ou l'exclusion de la ronde en cours ou l'exclusion définitive du tournoi.

Un joueur apparié qui ne se présente pas reçoit un avertissement. Au bout de 2 avertissements, un joueur est exclu définitivement du tournoi.

Un joueur sanctionné peut faire appel de la sanction auprès du Bureau de l'association. La demande devra être envoyée par mail à Anne Ruhlmann anne.ruhlmann@echecs35.fr. Aucun membre du Bureau ne pourra statuer sur une affaire où il est impliqué.

Article 10 : respect du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Fait à Liffré, le 27 septembre 2015

L'Arbitre Principal
Dominique Ruhlmann

L'Organisateur
Anne Ruhlmann